

PRIME ÉNERGIE A5 – BLOWERDOOR TEST

Décision du 11 décembre 2014 du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale
d'approbation du programme d'exécution relatif à l'octroi d'aides financières en matière d'énergie

A- TRAVAUX ET BÂTIMENTS CONCERNÉS

Cette prime est accessible pour le :	
Résidentiel (= maison unifamiliale ou appartement)	OUI
Tertiaire et industriel	OUI
Cette prime est disponible pour une :	
Rénovation (bâtiment > 10 ans)	OUI
Construction neuve	OUI

Tests éligibles à l'octroi de la prime A5 :
Réalisation d'un test d'étanchéité à l'air.

ATTENTION :

Un maximum de 3 primes A5 peuvent être demandées pour un même bâtiment par année civile.

B- MONTANT DE LA PRIME

Secteurs	Montant
Logement individuel	500 € par logement individuel
Autre bâtiment	1 500 € par bâtiment + 0.6 €/m ² au-delà de 1 000 m ²

Les bâtiments résidentiels situés en zone **E.D.R.L.R.** (Espace de Développement Renforcé du Logement et de la Rénovation) bénéficient d'une majoration automatique de 10% du montant de la prime.

Les investissements éligibles pour déterminer le montant de la prime sont :

- Les prestations et les coûts nécessaires à la réalisation du test et du rapport.

La facture de solde devra dissocier ces différents postes. En cas de facture globalisée, le demandeur joindra le devis détaillé permettant de dissocier ces différents postes.

Attention, le montant de la prime A5 ne pourra être supérieur au montant des investissements éligibles dans le cadre de cette prime.



C- CONDITIONS TECHNIQUES A RESPECTER

1. Le Blower Door test doit être réalisé selon la norme NBN 13829, méthode A ou B.

D- PLUS D'INFO

Pour toute demande d'information, de documentation ou question relative au traitement de votre demande de prime :

Bruxelles Environnement
Service Info au 02/775.75.75
info@environnement.irisnet.be &
www.environnement.brussels

Pour en savoir plus, visitez sur notre site internet www.environnement.brussels :

- a. notre [centre de documentation](#)
- b. notre [Guide bâtiments durable](#) :

En particulier, pour plus d'info sur l'étanchéité des bâtiments, consultez la fiche suivante:
[ENE04 Diminuer les pertes par infiltration](#)

E- DERNIERS CONSEILS

ATTENTION :

Il n'est pas nécessaire de faire appel à un des prestataires de service de Bruxelles Environnement pour effectuer son Blower Door test.

Il est vivement conseillé au demandeur d'effectuer le test « Blower Door » avant le début des parachèvements de manière à pouvoir effectuer encore des interventions nécessaires pour améliorer l'étanchéité si le premier test « Blower Door » n'est pas concluant.

Pour autant que cela soit possible, le Blower Door test devrait être réalisé dans une fenêtre et non dans une porte.



Dans les **4 mois** prenant cours à la date de la facture de solde du test, renvoyez par courrier recommandé ou par courriel votre formulaire de demande de prime dûment complété et signé ainsi que les annexes à :

Bruxelles Environnement
Primes Énergie
Site de Tour & Taxis
Avenue du Port 86C/3000
1000 Bruxelles

ou : primes-premies@environnement.irisnet.be

FORMULAIRE DE DEMANDE DE PRIME ÉNERGIE 2015

A5 – BLOWERDOOR TEST

Assurez-vous de bien répondre à tous les critères administratifs et techniques imposés pour l'obtention de cette prime et à prendre connaissance des Conditions Générales 2015. Veuillez vérifier sur www.environnement.brussels si vous disposez de la dernière version de ce formulaire.

ATTENTION :

Prière de remplir un formulaire par type de prime demandée et de joindre toutes les annexes demandées en fin de formulaire sans oublier la signature du formulaire par l'entrepreneur.

1. OBJET DE LA DEMANDE DE PRIME

DEMANDE D'UNE PRIME ÉNERGIE SANS PROMESSE DE PRIME

2. COORDONNÉES DU DEMANDEUR *(personne physique ou représentant de la personne morale)*

Vous êtes : Propriétaire occupant Propriétaire non-occupant Locataire Gestionnaire

Vous représentez un(e) :

- | | | |
|--|---|---|
| <input type="radio"/> Ménage | <input type="radio"/> Copropriété (ACP, indivision, résidence, ...) | |
| <input type="radio"/> Syndic d'immeuble | <input type="radio"/> Entreprise publique | <input type="radio"/> Association (ASBL) |
| <input type="radio"/> Entreprise privée | <input type="radio"/> CPAS | <input type="radio"/> Pouvoir public (Organisme pararégional consolidé) |
| <input type="radio"/> Commune | <input type="radio"/> Société Immobilière de Service Public (SISP) | <input type="radio"/> Fonds du Logement |
| <input type="radio"/> Agence Immobilière Sociale (AIS) | <input type="radio"/> Ecole libre | <input type="radio"/> Ecole publique et communautaire |
| <input type="radio"/> Ecole communale | <input type="radio"/> Institution internationale non-UE (OTAN, ...) | <input type="radio"/> Pays UE |
| <input type="radio"/> Institutions UE | <input type="radio"/> Commission communautaire | <input type="radio"/> Pays non UE |
| <input type="radio"/> Communauté française et flamande | | |

¹ Pour faciliter le traitement de votre demande, veuillez à remplir le formulaire en lettres capitales et éviter l'utilisation d'agrafes et de papier collant



5. LISTE DES DOCUMENTS À JOINDRE AU PRÉSENT FORMULAIRE⁵

Merci de ne pas agraffer vos documents avant envoi ; cela simplifie le traitement de votre demande.

5.1 ANNEXES OBLIGATOIRES POUR TOUS LES DEMANDEURS

- Copie de toutes les **FACTURES DÉTAILLÉES⁶** au nom du demandeur, relatives aux prestations réalisées.
Ces factures doivent mentionner au minimum :
 - o l'adresse du bâtiment concerné ;
 - o le type de Blower Door test réalisé ;
 - o les coûts détaillés par poste ;
 - o le numéro d'entreprise de l'entrepreneur qui a effectué les travaux.
- Copie des **PREUVES DE PAIEMENT** :
 - o Pour les travaux d'un montant < 15 000 € : une copie du ou des extraits bancaires ou une facture portant à la fois la mention « pour acquit », la date et la signature du créancier;
 - o Pour les travaux d'un montant ≥ 15 000 € : une copie du ou des extraits bancaires uniquement.
- Copie du **RAPPORT DU BLOWER DOOR TEST** réalisé suivant la norme NBN 13829, méthode A ou B.

5.2 ANNEXES OBLIGATOIRES SPÉCIFIQUES

POUR LES CO-PROPRIÉTAIRES

- Annexe 2 : « Tableau des quotités », téléchargeable sur le site de Bruxelles Environnement.

POUR LES SYNDICS D'IMMEUBLE

- Un document attestant que l'association des copropriétaires vous désigne comme syndic.

POUR LES DEMANDEURS EXERÇANT UNE ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

- Annexe 3 : « Respect du règlement européen dit de minimis », téléchargeable sur le site de Bruxelles Environnement

5.3 AUTRES ANNEXES JOINTES À LA PRÉSENTE :

.....

.....

.....

.....

5.4 NOMBRE TOTAL DE DOCUMENTS JOINTS :

⁵ Bruxelles Environnement se réserve le droit de demander toute information complémentaire pour clarifier les discordances.

⁶ Attention : Veuillez à ne pas accepter une facture de solde avant la fin des travaux afin de respecter le délai des 4 mois pour l'introduction de votre demande. En cas de non-respect de ce délai votre demande sera irrecevable.



6. SIGNATURE ET ENGAGEMENT DU DEMANDEUR :

Je soussigné :

<input type="checkbox"/> M	<input type="checkbox"/> Mme	Nom		Prénom	
----------------------------	------------------------------	-----	--	--------	--

Certifie :

- Avoir pris connaissance et accepté les **CONDITIONS GÉNÉRALES ET TECHNIQUES 2015** pour la prime demandée ;
- Que toutes les données contenues dans le présent formulaire de demande sont sincères et véritables ;
- Autoriser, le cas échéant, l'administration (Bruxelles Environnement) à vérifier les données fiscales et la composition du ménage jointes à la demande ;
- M'engager à mettre à disposition de l'administration (Bruxelles Environnement) tous les documents nécessaires, tels que demandés dans le présent formulaire, ainsi que toutes les données relatives à l'installation et d'en accepter la visite de contrôle pour vérifier sur place les données mentionnées dans la demande de prime et la bonne exécution des travaux ;
- Accepte, le cas échéant, de rembourser le montant de la prime indument perçu.

Bruxelles Environnement se réserve le droit de contrôler et d'envoyer un expert pour vérifier sur place les données mentionnées dans la demande de prime et la bonne exécution des travaux.

Date : / / / 201

Signature du demandeur

Respect de la vie privée: conformément à la loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée, les données que vous nous adressez en complétant ce formulaire sont destinées à assurer le suivi de votre dossier. Vous pouvez avoir accès à vos données ou les faire rectifier le cas échéant. Vous pouvez exercer ce droit auprès du service auquel vous adressez le formulaire.



ATTESTATION DU RESPONSABLE DE L'ESSAI

COORDONNÉES DE L'ENTREPRISE DE MESURE / DU RESPONSABLE DE L'ESSAI

Nom de la société & Forme juridique, Nom de l'entrepreneur &/ou personne de contact					
Rue				N°	Boîte
CP		Localité		Pays	
Numéro d'entreprise	□□□□ - □□□ - □□□				
Tél :			Gsm :		
Email :					

ATTESTATION DU RESPONSABLE DE L'ESSAI

Déclare par la présente avoir effectué le test suivant:

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

à l'adresse mentionnée ci-dessous :

Rue				N°	Boîte
CP		Localité			

et avoir émis la/les facture(s) suivante(s) :

Date	N° de facture



MATÉRIEL

Marque :

Type :

Position :

BATIMENT

Type de travaux :

- Construction neuve passive
- Rénovation passive
- Rénovation basse énergie
- Rénovation très basse énergie
- Autre

Surface du bâtiment = m²

RÉSULTATS

n50 = vol/h

Déclare être indépendant de l'entreprise et des sociétés chargées d'effectuer les travaux ou de concevoir le projet de construction/rénovation.

Date : / / 201

Signature et cachet du responsable de l'essai

